



Section de l'Isère du SE-Unsa

Grenoble le 24 juin 2019

à Monsieur le directeur des ressources humaines

Monsieur Richard,

Nous tenons à vous faire part de notre préoccupation sur les modalités de saisie des vœux des TS. En effet, depuis vendredi notre messagerie et les appels téléphoniques sont anormalement nombreux ; les questionnements portent sur les points suivants :

*** que signifie clairement la question "je souhaite enseigner sur un poste plein" ?***

- si "oui", je souhaite une seule classe pour l'année complète?

- si "oui" (ou « non »?), je souhaite un poste de TS avec des services partagés, les mêmes sur l'année complète? (comme actuellement)

- si "non" est-ce un service ressemblant à celui des TR qui sera proposé avec des services successifs au cours de l'année?

*** que comporte exactement le barème pris en compte ? L'AGS sera-t-elle l'élément déterminant ?**

* l'ancienneté sur poste de TS sera-t-elle prise en compte?

* Comment attribuer les différents groupements de supports partagés aux TS qui demandent la même ville ? Les collègues se trouvant sur les mêmes écoles depuis plusieurs années et investi.e.s dans les projets des équipes auront-ils une « priorité » ?

D'autre part, nous regrettons que l'envoi de cette nouvelle fiche de vœux des TS n'ait pas été accompagné d'une notice explicative de sa prise en compte ultérieure, en particulier dans le cas des collègues engagé.e.s dans la même équipe dans plusieurs années.

*** Quelle sera la contribution des IEN dans cette nouvelle procédure d'affectation des TS ?**

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses.

Avec nos cordiales salutations.

Pour le SE-Unsa

Patrick Maurey